

PLAN LOCAL D'URBANISME
de
SARREGUEMINES



Règlement graphique
Plan d'ensemble Est

Echelle : 1/5000e

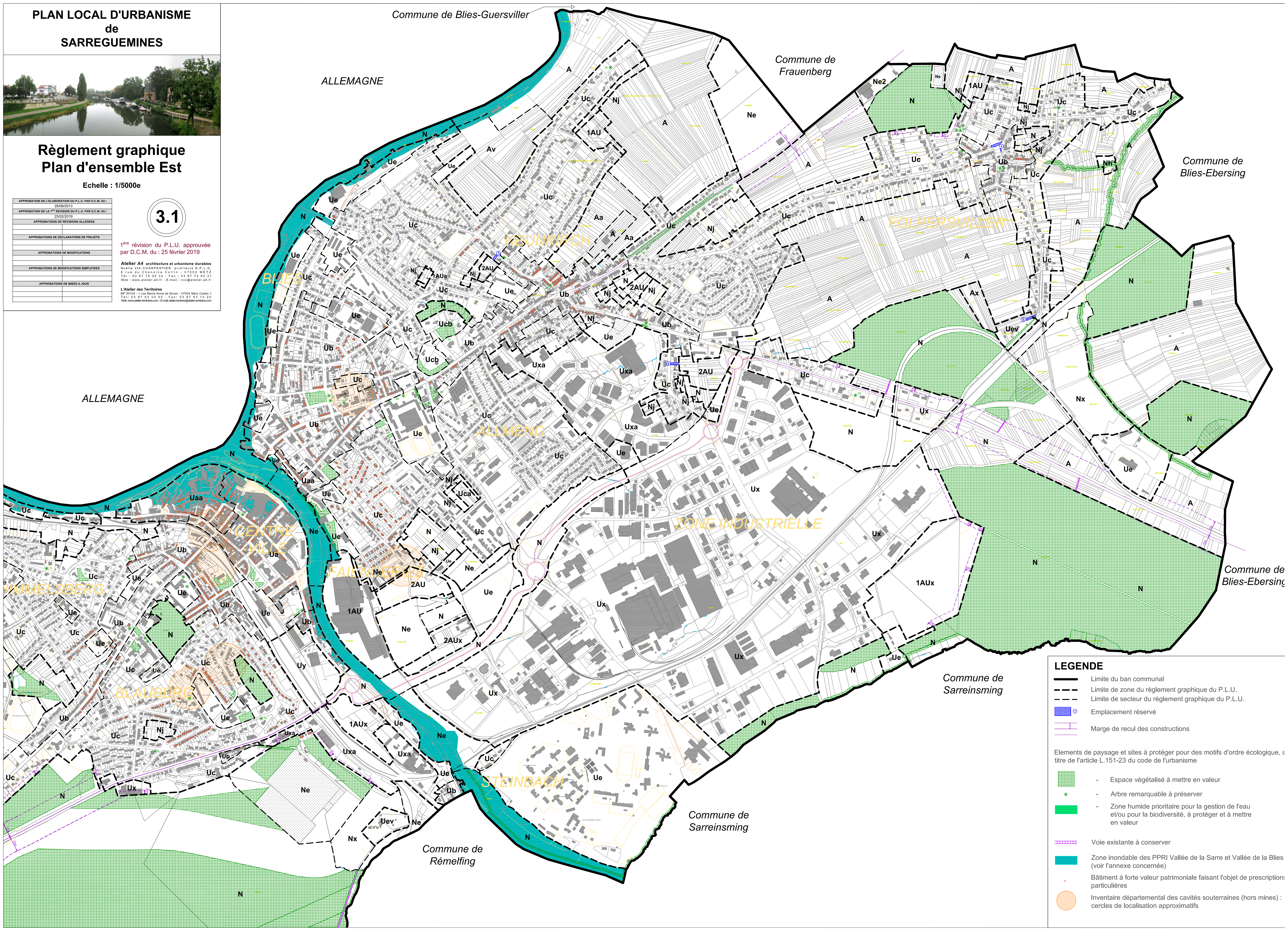
3.1

APPROBATION DE LA 1 ^{ère} RÉVISION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU :	29/06/2013
APPROBATION DE LA 1 ^{ère} RÉVISION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU :	25/02/2019
APPROBATIONS DE RÉVISIONS ALLÉGÉES	
APPROBATIONS DE DÉCLARATIONS DE PROJETS	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS	
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES	
APPROBATIONS DE MISES À JOUR	

1^{ère} révision du P.L.U. approuvée
par D.C.M. du : 25 février 2019

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Nobilité VIA CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8 rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 78 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
Web : www.atelier-a4.fr - E-mail : info@atelier-a4.fr

L'Atelier des Territoires
BP 30104 - 1 rue Marie-Anne de Bowet - 57004 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 83 02 00 - Fax : 03 87 83 15 20
Web : www.atelier-des-territoires.com - E-mail : info@atelier-des-territoires.com



LEGENDE

- Limite du ban communal
- - - Limite de zone du règlement graphique du P.L.U.
- - - Limite de secteur du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions

Elements de paysage et sites à protéger pour des motifs d'ordre écologique, et titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Espace végétalisé à mettre en valeur
- * Arbre remarquable à préserver
- Zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau et/ou pour la biodiversité, à protéger et à mettre en valeur
- Voie existante à conserver
- Zone inondable des PPRI Vallée de la Sarre et Vallée de la Blies (voir l'annexe concernée)
- Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de prescriptions particulières
- Inventaire départemental des cavités souterraines (hors mines) : cercles de localisation approximatifs